



Bruno Le Maire fait un discours lors d'une visite à l'usine Renault de Sandouville (Seine-Maritime), le 29 mars 2024. LOU BENOIST / AFP

C'est un sujet « irritant » et « explosif », selon plusieurs interlocuteurs au sein du gouvernement. L'entrée en vigueur progressive de la législation sur le ZAN (pour zéro artificialisation nette), qui vise à limiter l'artificialisation des sols dans les années à venir, se heurte aux impératifs de réindustrialisation également défendus par l'exécutif.

**Lire aussi l'analyse :** [Le « zéro artificialisation » des sols, un impératif et un défi pour reprendre la main sur l'urbanisation](#)

C'est le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, qui a mis les pieds dans le plat, vendredi 29 mars, dans un discours détaillant sa feuille de route industrielle, prononcé sur le site de Renault à Sandouville (Seine-Maritime). « *Il n'y a pas d'usine sans terrain* », a expliqué M. Le Maire, avouant que la question du foncier industriel était « *peut-être le point le plus sensible* » du chantier de la réindustrialisation du pays.

Pour le ministre, « *nous devons nous interroger sur la mise en œuvre du ZAN* » car la pression monte : « *Il faut dégager des terrains pour l'industrie.* » Pas question de se « *retrouver dans la situation invraisemblable de devoir refuser des investissements industriels représentant des milliards d'euros d'investissement et des milliers d'emplois parce qu'il n'y a pas de terrains disponibles.* »

## « Plusieurs centaines de projets »

La trajectoire nationale de zéro artificialisation nette a été instituée par la [loi Climat et résilience](#), en 2021. Son objectif, simple sur le papier, est plus complexe dans la réalité : réduire de 50 %, d'ici à 2030, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans le pays, puis atteindre le zéro artificialisation nette en 2050 – tout espace qui sera alors artificialisé sera compensé par un espace naturel équivalent. Une planification qui peut rapidement se muer en casse-tête pour les élus locaux, notamment dans les zones à fortes demandes industrielles, comme le couloir rhodanien ou le bassin toulousain.

Le dispositif a donc été revu par la [loi du 20 juillet 2023](#) afin d'« *accompagner les élus locaux* » dans sa mise en œuvre. Ce second texte a défini un « *forfait* » de 12 500 hectares réservés à des projets

industriels « *d'envergure nationale ou européenne et d'intérêt général majeur* », qui ne seront pas comptabilisés dans le ZAN. La liste de ces projets doit être publiée dans les prochains jours par un arrêté du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

**Lire aussi :** [Le « zéro artificialisation nette », un casse-tête pour les collectivités territoriales](#)

Les services de Christophe Béchu sont en discussion, depuis décembre 2023, avec les associations d'élus locaux pour élaborer ce classement de « *plusieurs centaines de projets* », selon le ministère. Parmi les sites retenus comme hors ZAN devraient par exemple figurer les zones industrielles autour de Dunkerque (Nord), de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ou du Havre (Seine-Maritime).

Chaque jour de nouvelles grilles de mots croisés, Sudoku et mots trouvés.

[Jouer](#)

C'est précisément ce forfait que Bruno Le Maire voudrait modifier, en profitant de la nouvelle loi sur la simplification en préparation. « *Nous avons exclu les projets industriels verts du ZAN. Demandons-nous si nous ne devons pas faire de même pour tous les projets industriels qui respectent les normes environnementales* », a indiqué le ministre de l'économie, le 29 mars. « *C'est une question légitime et nécessaire si nous voulons dégager les terrains suffisants.* »

Pas assez légitime et nécessaire pour son collègue Christophe Béchu, apparemment. « *Il n'y aura rien sur le ZAN dans la loi sur la simplification* », prévient l'entourage du ministre de la transition écologique, qui précise : « *Tous les projets industriels qui nous ont été remontés par les élus locaux s'intègrent dans le forfait de 12 500 hectares déjà prévus. Pas besoin de faire évoluer ce cadre.* »

## « Il faut moins bétonner »

Dans un [rapport sur la stratégie nationale de mobilisation pour le foncier industriel](#), rendu en juillet 2023, le préfet de la Somme, Rollon Mouchel-Blaisot, estime à 22 000 hectares « *le besoin en surfaces pour le développement de l'industrie dans nos territoires à l'horizon 2030* », dont la moitié pourrait se faire en réhabilitant des friches déjà artificialisées. La réserve de 12 500 hectares est donc suffisante aux yeux du ministère de la transition écologique pour concilier adaptation environnementale et réindustrialisation. « *On peut à la fois moins artificialiser et continuer à être attractif économiquement, mais il faut moins bétonner. Cela doit rester la philosophie finale* », assure l'entourage de M. Béchu, qui cite les récentes inondations à répétition dans les Hauts-de-France comme exemple de l'urgence à changer.

Plusieurs élus locaux ont relayé les inquiétudes industrielles dans leur région auprès du gouvernement. A l'image du député (Horizons) de Haute-Garonne, Jean-François Portarrieu, qui a alerté sur le besoin de foncier dans la filière aéronautique en développement autour de Toulouse et du géant Airbus. « *Dans les prochaines années, de nombreuses PME ou des start-up innovantes qui travaillent sur les avions du futur devront sans doute passer en production. Il ne faudrait pas qu'on les empêche de construire des usines au nom du ZAN. Il y va de la souveraineté industrielle de la France* », explique M. Portarrieu.

**Lire aussi la tribune :** [« Le zéro artificialisation nette oblige à être innovant pour abandonner le bétonnage facile »](#)

Les associations environnementales voient au contraire d'un mauvais œil ces débats autour de l'artificialisation des sols. « *On sent monter une volonté de reculer sur le ZAN au sein du gouvernement*

*et les déclarations de Bruno Le Maire y participent », estime Maxime Paquin, chef de projet biodiversité et territoires au sein de l'ONG France nature environnement, qui s'inquiète : « Si les projets industriels devaient sortir du ZAN, pourquoi s'arrêter à l'industrie et ne pas exclure demain les transports ou les services publics, qui sont aussi d'intérêt général ? A la fin, ce serait purement détricoter le ZAN. »*

**Bastien Bonnefous**

---

**Services *Le Monde***

Découvrir

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Testez votre culture générale avec la rédaction du Monde